

*Direction du personnel  
et des services*

**Décision du 16 juin 1999 modifiant la décision du 14 octobre 1997 modifiée portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel siégeant à la commission nationale pour la formation professionnelle**

NOR : *EQU9910127S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu la décision du 30 mai 1997 modifiant la décision du 16 février 1984 portant création d'une commission pour la formation professionnelle,  
Vu la décision du 14 octobre 1997 modifiée portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel siégeant à la commission nationale pour la formation professionnelle,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 14 octobre 1997 modifiée, portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel siégeant à la commission nationale pour la formation professionnelle, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Sont désignés pour siéger à la commission nationale pour la formation professionnelle en qualité de représentants de l'administration :

*Membres titulaires*

Au titre de l'administration centrale :

Mme Bayard (Hélène), représentant la direction des affaires économiques et internationales.  
Mme Gally (Isabelle), représentant la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction.  
Mme Jacquot (Hélène), représentant la direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques.  
M. Labia (Patrick), représentant la direction des affaires maritimes et des gens de mer.  
M. Negre (Jean-Pierre), représentant la direction des routes.  
Mme Oustlant (Mireille), représentant la direction des transports terrestres.

Au titre des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle :

M. Guellec (Jacques), président.

Au titre des services déconcentrés :

M. Oziol (Francis), directeur.  
M. Ruyschaert (Jean-Claude), directeur.  
M. Martineau (Michel), secrétaire général.  
M. Migault (Alain), secrétaire général.  
M. Cornali (Yves), responsable de formation.  
Mme Jarry (Catherine), responsable de formation.

Au titre des centres interrégionaux de formation professionnelle :

M. Segonds (Jean-Pierre), directeur.

*Membres suppléants*

Au titre de l'administration centrale :

Mme Druenne-Prissette (Brigitte), représentant le service de l'information et de la communication.  
M. Koenig (Jean-Gérard), représentant la direction de la sécurité et de la circulation routières.  
M. Paravy (Jean-Claude), représentant la direction du transport maritime, des ports et du littoral.  
Mme Puissant (Béatrice), représentant la direction des affaires financières et de l'administration générale.  
Au titre des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle :  
M. Bouis (Emmanuel), président.  
Au titre des services déconcentrés :  
M. Blanc (Jean-Pierre), directeur.  
M. Stagliano (Alain), directeur.  
Mme Milheres (Bernadette), secrétaire général.

M. Pilon (Emmanuel), secrétaire général.  
Mme Salamand (Anne-Claire), responsable de formation.  
M. Trambouze (Georges), responsable de formation.  
Au titre des centres interrégionaux de formation professionnelle :  
Mme Maurin, (Jacqueline), directrice.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.  
Fait à Paris, le 16 juin 1999.

Pour le ministre et par délégation  
*Le directeur du personnel et des  
services*  
P. Chantereau